

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 22/10/2014

Date d'affichage : 23/10/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 30 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le trente octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Renée FALCO - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Régine RINAUDO à Maria De Fatima FIANDINO / Pascal CORDÉ à Laëtitia PICOT / Jean-Jacques GABERT à Rémy FELIX / Johan TOUCAS à Marc-Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Audrey TROIN / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

ABSENTS : Patrick GARNIER / Sébastien MACREZ / Monique LEBLANC /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités
effectuées, le : 14 NOV. 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le 13 NOV. 2014
Visa du : 13 NOV. 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le secteur de Port-Cogolin n'est pas couvert, de façon régulière par la Police Municipale.

Afin d'assurer aux habitants et vacanciers tranquillité et prévention, il vous est proposé de mettre en place des patrouilles de surveillance quotidienne.

Ces patrouilles pédestres ou véhiculées assureront une présence policière, deux heures le matin, deux heures l'après-midi et deux heures en nocturne durant la saison estivale et limiter à une patrouille pendant les périodes creusées. La Police Municipale aura aussi la possibilité de verbaliser et de faire enlever les véhicules épaves.

A cette fin, une convention retraçant les actions et missions de cette présence policière doit être établie.

N° 2014/135

RENFORCEMENT DE LA PRESENCE POLICIERE SUR LE SECTEUR DE PORT-COGOLIN

N° 2014/135

RENFORCEMENT DE LA PRESENCE POLICIERE SUR LE SECTEUR DE PORT-COGOLIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renforcement de la présence policière sur le Secteur de Port-Cogolin ainsi que tout avenant et tout document s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à la **MAJORITE - 24 POUR - 6 CONTRE** (Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET).

Le Maire,




Marc-Etienne LANSADE

